

**DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2026/123

Objet : Arrêté Municipal de mise en demeure

- Vu le Code Rural de la Pêche Maritime, notamment les articles L.223-10,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2212-2,
- Vu la déclaration de morsure de chien réalisée auprès de la Police Municipale de Sainghin-en-Weppes le 30 avril 2026,

Considérant que le chien de Madame ELIAS Patricia est susceptible de présenter un risque pour les personnes ou les animaux domestiques,

Considérant qu'il y a lieu de soumettre l'animal à la surveillance du vétérinaire sanitaire.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Madame ELIAS Patricia, demeurant 591 rue Edouard Vaillant à Sainghin-en-Weppes, est mise en demeure de présenter sa chienne VIC « malinois » identifiée sous le n°250269606824869, à un vétérinaire pour une surveillance sanitaire.

ARTICLE 2 : La surveillance sanitaire sera constituée de 3 visites. La 1^{ère} visite devra être effectuée dans les 24 heures, la 2^{ème} devra être effectuée au plus tard 7 jours après et la 3^{ème} 15 jours après. Un certificat vétérinaire sera délivré à l'issue de chaque visite, 2 exemplaires de ces certificats devront être aussitôt transmis à la Police Municipale ou à la Mairie de Sainghin-en-Weppes.

ARTICLE 3 : La totalité des frais découlant de cette surveillance sanitaire est à la charge de Madame ELIAS Patricia.

ARTICLE 4 : La directrice générale des services, la commandante de la brigade de gendarmerie de la BASSEE, la police municipale de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa notification.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

**Madame ELIAS Patricia,
Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de La Bassée,
La Direction Départementale de la Protection des Populations du Nord,
Monsieur le Préfet du NORD**



Fait à Sainghin-en-Weppes, le 30 avril 2026

Le Maire

Matthieu CORBILLON